

APA JH

TOUT HANDICAP, TOUT ÂGE DE LA VIE
La revue de l'Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés



Militer à l'APA JH
UN ENGAGEMENT POUR
LA CITOYENNETÉ DE TOUS



#POURSUIVREL'UTOPIE

#VieASSOCIATIVEAPA JH

#MILITANTEAPA JH

#MOUVEMENTCITOYEN

#MILITERTOUJOURS

#POURSUIVREL'UTOPIE

#FOREVERAPA JH

#TOUJOURSDETER

#JEPEUXPAS...J'AI...

MILITANTBENEVOLE

#MILITANTEAPA JH

#TOUJOURSDETER

#202260ANSAPA JH

#SOCIÉTÉINCLUSIVE

#FOREVERAPA JH

#TERMAPA JH

#60ANSAPA JH

#MILITANTBENEVOLE

#POURSUIVRE

#TERMAPA JH

#SOCIÉTÉINCLUSIVE

#MILITERTOUJOURS

#MOUVEMENTCITOYEN

#JEPEUXPAS...

#TOUJOURSDETER

#ASSOCIATIVEAPA JH

#JEPEUXPAS...J'AI...

#SOCIÉTÉINCLUSIVE

#L'UTOPIE

#VieASSOCIATIVEAPA JH

APA JH

APA JH

APA JH

APA JH

APA JH

APA JH

3 valeurs fondatrices

Laïcité • Citoyenneté • Solidarité

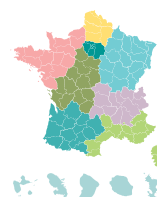


Tout handicap

93

Associations
départementales

en
métropole
et outre-mer



700

établissements
et services

14 000

collaborateurs



32 000

personnes accompagnées

Des **formations** ainsi que des services
dédiés aux **vacances et loisirs**

Handicap Assistance Quels sont vos droits ?

Posez votre question au **01 44 10 81 50**, les lundis
et jeudis matins de 9h30 à 12h ou 24h/24 sur
www.apajh.org

Un mouvement APAJH

pionnier, généraliste et indépendant





Soixante ans de combat, de créativité, de solidarité et d'engagement

Le 9 février 1962 naissait officiellement notre organisation.

Des citoyens engagés, laïques, parents ou pas de personnes en situation de handicap osaient poser à l'époque des questions interdites, des interpellations révolutionnaires.

Pourquoi les met-on à part ?

Que vont-ils devenir ?

1962, et déjà 60 ans !

Soixante ans de combat !

Il en a fallu de l'énergie, de la force, de la conviction, de la pugnacité pour dépasser freins, rejets et habitudes !

Fondée par des citoyens issus de l'Education nationale, il est évident que notre organisation porte cette empreinte-là et que la place à l'école de la République, avec tous les autres a été le moteur d'action de nos anciens.

Et lorsque nous ajoutons, les uns après les autres, au fil des années, que c'est à l'école d'aujourd'hui que se construit la société de demain, nous avons là le fil conducteur de notre engagement bénévole.

En 1962, peu ou pas de réponses existaient sur le terrain afin de répondre aux attentes et besoins des personnes et de leurs familles.

A l'époque, nos prédécesseurs se sont beaucoup interrogés sur la possibilité de faire co-exister valeurs et exigences gestionnaires.

Et ce n'est qu'en 1965, trois ans après, qu'est né le premier établissement APAJH.

Et tout de suite, pour répondre à cette injonction ressentie comme contradictoire s'est développée cette volonté créatrice, pleine d'inventivité et sortant des sentiers déjà battus.

Rien n'était interdit, tout était possible !

Alors, au travail, toujours au travail, encore au travail !

L'APAJH, devenue au cours du temps mouvement tout handicap a tiré le fil de la vie et de l'école est passée au travail, aux loisirs, au sport, à la culture, à la vie citoyenne, à la vie intime, affective et sexuelle.

L'histoire de l'APAJH, c'est l'histoire d'une vie, de milliers d'engagements, de combats, d'inventions et d'une volonté farouche pour renverser les montagnes !

Beaucoup de réussites, de conquêtes, d'avancées.

Mais aussi des rejets, des échecs.

Jamais d'abandon, de renoncement !

En 1962 comme en 2022 !

Toujours au combat !

La personne en situation de handicap, est citoyenne comme toutes les autres.

Et dans un état de droit comme le nôtre, c'est le Droit républicain qui doit être le sien.

Sur tous les sujets, tous les moments de sa vie.

Pas de charité bien pensante, pas de misérabilisme, pas de commisération !

Pas de quête ou de main tendue, implorante.

Debout, toujours debout !

Et avec des réponses ajustées, pertinentes, respectueuses, dans le cadre de la solidarité de la République !

Et soixante après, l'APAJH accompagne sur l'ensemble des territoires, intervient dans le débat public, ose et invente des réponses nouvelles, défriche en s'engageant sur des terrains oubliés.

L'APAJH, c'est la prise en compte de toute humanité, même quand c'est difficile, compliqué, même mal vu, mal compris.

L'APAJH, c'est le respect de l'être humain, de tout être humain, partout, tout le temps, même quand ces personnes sont oubliées, rejetées, exclues.

L'APAJH, au fil des ans, des 60 ans, c'est un combat permanent pour le respect et la dignité de l'être humain.

En 1962, nos prédécesseurs ont osé et réussi.

Depuis, responsables départementaux et nationaux, militants bénévoles, amis, collaborateurs, familles, oeuvrent au quotidien et sans relâche pour rendre notre société, notre République, plus juste, plus solidaire et plus attentive aux attentes singulières et particulières.

L'héritage est magnifique, mais l'œuvre n'est pas achevée.

De durs combats restent à conduire afin que le handicap ne signifie plus rejet, exclusion, droits bafoués et stigmatisation.

Alors en cette année 2022, fêtons ces 60 ans de combats et de réussites, d'audace et d'innovation, mais n'oublions jamais que rien n'est acquis, rien n'est octroyé.

Il faut convaincre, se battre, et arracher !

Pour une société plus juste, solidaire et laïque !

Jean-Louis GARCIA
le 24 janvier 2022



Numéro #123
Janvier 2022

Photo couverture :
Solen RUAUD

DOSSIER THÉMATIQUE

Le militantisme APAJH

- Être militant APAJH, s'engager pour la citoyenneté de tous 4
- Bénévolat et militantisme |
Echange avec Dan Ferrand Bechmann, sociologue 6
- Avoir été et être un militant APAJH |
Rencontre avec Claude Naveau 8
- 13 ans d'une présidence pour rassembler,
innover et faire rayonner l'APAJH 10
- Le premier combat : l'école 12
- L'APAJH, aiguillon des politiques pour la construction
de la société inclusive 14
- Des militants-bénévoles APAJH
sur les bancs de l'école 18

VIE ASSOCIATIVE

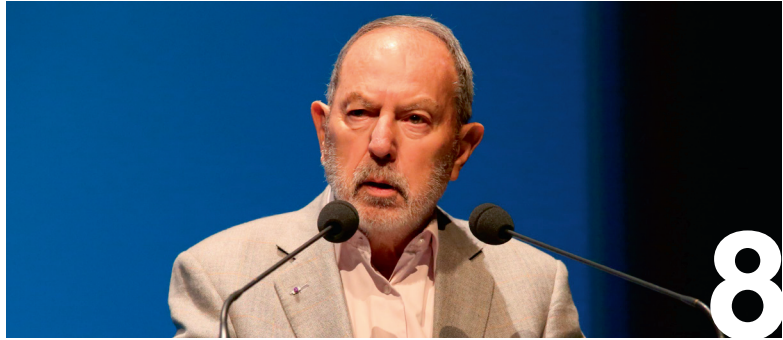
- Unanimité et engagement au 44^{ème} Congrès Fédéral 20
- Les mots de Marie-Anne Montchamp |
Association, fédération, mouvement : militer ! 22
- 1962-2022 - L'APAJH fête ses 60 ans 23



Ce numéro de la Revue est à double-entrée :
retournez-la pour découvrir le dossier
dédié à l'autodétermination des personnes en situation de handicap.



Sommaire



Toute façon d'apprendre est bonne. Chacun a sa façon de progresser.

Je peux répondre aux questions du prof grâce à mes pictogrammes.

L'inclusion, c'est l'école avec une vraie place pour chacun.
Être inclus, c'est ne pas être exclu. L'école inclusive, c'est ne pas être à part.

18



Être militant APAJH, s'engager pour la citoyenneté de tous

A l'APAJH, nous parlons de militants plus que de bénévoles. Toutefois, les militants des associations APAJH sont bel et bien bénévoles. Le bénévolat, c'est donner de son temps gratuitement pour défendre une cause ou pour aider des personnes, autres que sa famille et ses proches.

Militer, c'est l'action de convaincre.

Pour l'APAJH, c'est oser être parfois à contre-courant, défricher des territoires, aller vers le changement pour le mieux vivre-ensemble, pour une société inclusive toujours dans le respect de ses valeurs : laïcité, solidarité et citoyenneté.

Défendre ce à quoi nous croyons, résolument laïques et en embarquant le plus grand nombre, la société tout entière pour défendre la pleine citoyenneté des personnes en situation de handicap.



Parler de **militants bénévoles**, c'est évoquer des milliers de citoyens qui ont choisi et défendent ces valeurs APAJH en donnant de leur temps afin de siéger dans les instances locales, départementales, et cela jusqu'à la rencontre des plus hautes fonctions de l'Etat. C'est aussi permettre une vie associative vivante, en Congrès, où les orientations et le projet associatif national y sont débattus et votés.

L'action de militer est aussi l'héritage des fondateurs de l'association dont certains faisaient partie du monde des syndicats d'enseignants et des mutuelles.

Un seul objectif : la défense des droits des personnes en situation de handicap

Militer à l'APAJH c'est faire siens les plaidoyers de l'association. Les textes portés à l'occasion des grands rendez-vous électoraux ne sont pas toujours politiquement corrects car parfois en opposition avec les acteurs gouvernementaux du moment ou certaines associations du secteur du handicap mais toujours constructifs et avec un seul objectif, celui de la promotion des droits et de la citoyenneté des personnes.

Le mouvement APAJH est aussi une association qui gère des structures qui accueillent ou accompagnent des enfants, jeunes et adultes en situation de handicap. D'aucuns avancent que cette dimension gestionnaire ne serait pas compatible avec la force du militantisme pour les droits de ceux qui vivent l'accompagnement APAJH au quotidien. C'est pourtant bien cet aspect d'employeur et de gestionnaire qui participe à des changements parfois radicaux que nous expérimentons et mettons en place au sein des 700 établissements et services de l'APAJH.

Les 10 engagements de l'APAJH pour accompagner autrement

En 2016, les « 10 engagements pour accompagner autrement les parcours de vie et offrir une réponse pour tous » ont été votés à l'unanimité lors du Congrès APAJH de Guéret.

Placer la personne, citoyenne à part entière, au centre des dispositifs tout au long de son parcours de vie ; engager les collaborateurs dans une logique de transformation des accompagnements (via la formation notamment) ; développer les coopérations pour plus

de fluidité pour les personnes en situation de handicap et leurs proches...10 engagements comme une feuille de route exigeante pour rendre plus tangible la construction d'une société inclusive et aborder le militantisme toujours avec un pan permettant la preuve, la concrétisation des possibles.

Les deux responsabilités de l'APAJH, militante et gestionnaire, se questionnent et se nourrissent l'une l'autre, toujours dans la poursuite d'une société inclusive. L'utopie à l'APAJH est un moteur, un cap à suivre, une exigence pour l'avenir. ■



Retrouvez les revendications de l'APAJH sur [apajh.org](https://www.apajh.org)

Suivez-nous sur les réseaux sociaux !





Bénévolat et militantisme |

Echange avec Dan Ferrand-Bechmann, sociologue

Dan Ferrand-Bechmann, professeure émérite à l'Université Paris 8, est sociologue. Titulaire d'une thèse d'État sur le phénomène bénévole, elle étudie ce sujet depuis plus de 40 ans. Pour la Revue APAJH, elle revient sur les notions de bénévolat, de militantisme et sur les évolutions observées ces 4 dernières décennies.

Vos travaux de recherche portent depuis plus de 40 ans sur le bénévolat. Quelle définition pouvez-vous nous donner du bénévolat et quelles différences existent avec la notion de militantisme ?

Depuis 40 ans, je m'intéresse au rôle que les bénévoles jouent pour réparer la société, que ce soit dans le champ de la santé, de l'aide aux migrants, du logement, etc. Le bénévolat est une action libre, non rémunérée, sans obligation, et en direction de la communauté.

Cela fait 40 ans que je l'écris : tous les militants ne sont pas bénévoles et tous

les bénévoles ne sont pas militants. Le militant a des projets de changements de la société, le bénévole rend des services.

Les bénévoles, et les militants, sont souvent directement touchés par l'objet de l'association, comme par exemple avec la Ligue contre le cancer ou les associations de lutte contre le Sida. Même avec les salariés d'associations par exemple, nous retrouvons des personnes touchées par le problème ou la maladie en question.

Quelles évolutions a connu le bénévolat ces dernières années ?

Cela surprend beaucoup car les associations manquent de bénévoles, mais il y a une multiplication énorme du nombre de bénévoles, avec toutefois une légère baisse depuis 4 ans. En parallèle, il y a de plus en plus d'associations, d'organisations, qui font appel aux bénévoles et c'est pour cela qu'il y a un tarissement.

Le deuxième point est l'appel de plus en plus fort de l'État vers les bénévoles. Certains chercheurs parlent même d'ex-

“ Les bénévoles ont des motivations spécifiques : altruisme, recherche de sens, socialisation, remboursement d’une dette, culpabilité, citoyenneté, joie et plaisir, désir de rester utile au monde... ”

Dan Ferrand-Bechman | Extrait de l'article « Le bénévolat, entre travail et engagement » | Les relations entre salariés et bénévoles, paru dans Vie sociale et traitements 2011/1 (n° 109), pages 22 à 29

exploitation : plutôt que de financer des postes, l'Etat s'appuie sur les bénévoles. Certes, l'Etat ne peut pas tout faire mais il ne faut pas exagérer. Il s'appuie beaucoup sur le travail bénévole !

Enfin, le changement le plus radical est lié à l'augmentation de l'espérance de vie. Les gens vivent de plus en plus vieux et se détournent du bénévolat pour s'occuper de leurs petits-enfants par exemple.

Les motivations des bénévoles ont évolué aussi...

Les bénévoles sont largement issus des classes moyennes mais il y a aussi des personnes modestes. Je refuse de dire que c'est un travail de classe bourgeoise qui se penche sur la pauvreté, il y a vraiment des personnes modestes qui sont engagées.

Je ne veux pas qu'on voie le bénévolat comme les « bonnes œuvres » ou la charité. Les bénévoles se rapprochent de plus en plus des militants. Je pense notamment à des bénévoles que je forme et qui aident les migrants. Ces bénévoles ont vraiment envie de changer la situation.

On observe aussi une tendance vers une « obligation » d'être bénévole. Il y a une véritable marchandisation du bénévolat et des dons : on est dans le trop, notamment avec les nombreuses sollicitations, la multiplication des photos et une vision misérabiliste des personnes.

Les personnes se sentent de plus en plus obligées de faire du bénévolat. Le bénévolat n'est plus seulement dans les associations, il se diffuse aussi dans le voisinage, dans la vie de quartier. Contrairement à ce que l'on entend souvent, il y a de plus en plus de solidarité et d'entraide. Par exemple, pendant le confinement, le nombre de bénévoles de l'association SOS Amitiés a augmenté car il y a une forte prise de conscience des risques et des difficultés liés à l'isolement.

LE BÉNÉVOLAT EN CHIFFRES

20 millions de Français âgés de plus de 15 ans

«donnent du temps gratuitement pour les autres ou pour contribuer à une cause» dont :

13 millions dans **une association**

2 millions dans **une autre organisation** (syndicale, politique ou religieuse)

5 millions en **bénévolat direct de proximité** hors famille ou structure associative

Le bénévolat en association est passé de

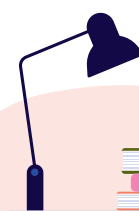
23 % des Français en 2010,

à 25 % en 2013 et 2016,

et a fléchi légèrement depuis, à **24 % en 2019.**

Si 71% des bénévoles associatifs se déclarent « réguliers » en 2019, ils étaient 80% en 2010

* Source : Etude « L'évolution de l'engagement bénévole associatif en France, de 2010 à 2019 » - France Bénévolat / IFOP / Crédit Mutuel



POUR ALLER PLUS LOIN

Ecrits de Dan Ferrand-Bechmann

«Bénévolat et solidarité» Ed. Syros

«Le bénévolat, au bénévole inconnu !» Ed. Dalloz

«L'écoute au cœur du métier bénévole» (2020) Chronique Sociale





Claude Naveau lors du 37^{ème} Congrès APAJH à Paris.

Avoir été et être un militant APAJH | Rencontre avec Claude Naveau

C'était quoi être militant de l'APAJH en 1962 ? Comment participer à la création de l'APAJH ? Pourquoi rejoindre ce mouvement ? Échanges avec Claude Naveau, militant historique de l'APAJH de Paris.

| Comment a débuté votre militantisme ?

J'ai une fille née en 1955, qui n'avait alors pas de statut. Quand l'APAJH est née, elle avait 7 ans, ce n'était pas la première association, mais je ne m'y retrouvais pas : ma fille n'entrait pas dans la catégorie des associations issues de la Guerre de 14-18 ou de la poliomyélite. L'Unapei, c'était réhhibitoire, je ne voulais pas être un parent d'enfant inadapté. Dès le départ, ma femme et moi avons décidé que nous élèverions notre enfant comme une enfant « normale ». Ma fille est entrée à l'école à 4 ans et est restée dans le circuit de l'Éducation nationale jusqu'à ses 16 ans. Après, il a fallu chercher et c'est là qu'on m'a conseillé de téléphoner à l'APAJH que j'avais rencontrée par hasard. Ma fille est rentrée à

l'IMPro Le Manoir, à côté d'Andrézy dont M. Busquet était le directeur et m'a invité à militer.

| Pourquoi précisément l'APAJH ?

C'était une association atypique. En politique, on dit qu'il y a des hommes d'influence, ce sont des personnes qui n'ont pas de rôle officiel mais qui sont un peu une conscience, ceux à qui on se réfère : l'APAJH au début a été une association d'influence, on n'imagine pas à quel point. On dit qu'elle était révolutionnaire c'est vrai, l'APAJH a apporté une révolution copernicienne. Avant, dans les associations, c'étaient les parents qui essayaient de se débrouiller : l'APAJH a dit que ce n'était pas le rôle des parents, que c'est un problème de société. A ce moment-là, je ne militais

plus pour le handicap, mais je militais pour une autre société.

| Quel est votre plus beau souvenir ?

Ma plus belle réussite personnelle, c'est que grâce à l'APAJH, j'ai oublié que j'étais père d'enfant handicapée, et ça, ça m'a attaché viscéralement à l'APAJH. Je ne suis pas rentré pour défendre, je suis rentré pour attaquer. Nos rapports à l'administration étaient tout autre, on était directement en face, on ne se battait pas pour nous, c'était une cause politique. Dans les élections internes, nous n'avions pas le droit [sur les listes de candidats] de mentionner que nous étions des parents d'enfants handicapés, on était des citoyens, et on se battait pour que les personnes en situa-



tion de handicap soient des citoyennes. On a réussi, ils ont le droit de vote, c'est peut-être la plus belle réussite, d'avoir fait de ces personnes qui étaient considérées comme à la marge d'une société des citoyens à part entière.

Quelle est la plus grande réussite de l'APAJH selon vous ?

L'APAJH a apporté un concept nouveau qui a tout changé et a mené à la loi de 1975, la première loi qui donnait un statut aux personnes en situation de handicap. La plus belle réussite de l'APAJH c'est d'avoir changé le monde du handicap, c'est d'avoir présenté un concept nouveau qui a resitué, réhabilité la personne en situation de handicap, et déculpabilisé les parents. C'est la nature qui est ainsi, et comme le handicap est inhérent à la nature humaine, il faut que les sociétés prennent le handicap comme un élément social.

Que diriez-vous à un jeune militant, ou à quelqu'un qui s'interroge sur le militantisme ?

A l'époque, quand nous n'avions pas d'établissements, la Fédération comptait 25 000 adhérents et l'APAJH de Paris, naissante, atteignait 650 adhérents. Aujourd'hui, il n'y en a plus beaucoup. Il n'y avait rien, il fallait faire, aujourd'hui il y a, donc les jeunes parents qui ne voient pas le monde comme nous. Qu'est-ce qu'on peut leur proposer d'enthousiasmant ? Il faudrait leur proposer un changement radical de société pour leur enfant. Tout enfant doit avoir un avenir, on doit lui construire un avenir, voilà le rôle des associations, construire l'avenir des personnes en situation de handicap, notamment pour ces enfants qui viennent au monde démunis des moyens ordinaires. ■

Échange avec Viviane Molénat, présidente de l'APAJH de Paris pendant 18 ans |

Comment avez-vous connu l'APAJH ?

J'ai adhéré peu après la naissance de ma fille en situation de handicap, via la MGEN, lorsque je résidais en Espagne. En revenant en France, j'ai pris l'attache d'un des comités de l'APAJH Paris. C'est là que j'ai milité, puis que je suis devenue administratrice.

Vous avez été présidente de l'APAJH pendant 18 ans, pourquoi cet engagement ?

En 2003, Claude Naveau m'a demandé d'être présidente de l'APAJH de Paris lorsque le précédent président a quitté cette responsabilité : j'ai accepté à la seule condition qu'il m'accompagne. J'ai été en quelque sorte formée par lui et j'ai beaucoup d'admiration pour son abnégation, qui est resté à mes côtés en tant que trésorier et secrétaire général. Jusqu'en 2005, nous gérons les établissements en direct par ailleurs.

Au bout de 18 ans, vous avez passé le flambeau mais demeurez vice-présidente de l'APAJH de Paris, quels sont les enjeux actuels selon vous ?

Je me suis beaucoup épanouie comme présidente pendant 18 ans, mais j'ai ressenti une certaine fatigue, notamment à cause du trop gros écart encore entre le discours politique et la réalité. Il faut que les militants demeurent une force pour peser sur toutes les décisions gouvernementales, par exemple pour le Ségur de la Santé. Nous avons également des craintes pour l'avenir si on n'arrive pas à mobiliser l'opinion publique pour sauver le médico-social en grandes difficultés, on n'est pas dans la société inclusive, loin de là. La société a changé, le regard sur le handicap a changé mais il y a beaucoup à faire. ■

APAJH DE PARIS

L'APAJH de Paris compte plus de 200 adhérents. Son président est Bernard PRAS.

Elle gère 7 structures :

- Centre d'Accueil de Jour Rigoles
 - ESAT André Busquet
 - ESAT Les Cerisiers
 - Foyer d'Hébergement et de Vie Monténégro
 - Foyer de Vie Claude et Léa Naveau
 - Institut Médico-pédagogique Binet Simon
 - Institut Médico-pédagogique Professionnel
- Faites des couleurs

Être militant | Jean-Louis Garcia, président de la Fédération APAJH

13 ans d'une présidence pour rassembler, innover et faire rayonner l'APAJH

Sixième président de la Fédération APAJH depuis le 11 décembre 2008, Jean-Louis Garcia revit avec nous ses 13 ans de président, militant bénévole.

Un militant local et national

Instituteur de formation, Jean-Louis Garcia a été très tôt sensibilisé à l'APAJH, à travers sa formation d'enseignant spécialisé au centre de formation de Montpellier en 1976, l'année-même où l'APAJH s'est constituée en Fédération pour rassembler un mouvement épars. Par la suite enseignant spécialisé dans une Ecole nationale de perfectionnement (actuels établissements régionaux d'enseignements adaptés) : « J'étais un adhérent parmi les autres, avant de m'engager plus fortement en 1983 en devenant directeur adjoint de la MGEN dans l'Hérault ». Il a été par ailleurs vice-président délégué de l'APAJH dans l'Hérault pendant des années, accédant ainsi à des groupes de travail nationaux tels que « Toxicomanies et adolescence » et Loisirs-Vacances.

Au niveau national, c'est parce qu'il était élu au Bureau national de la MGEN qu'il intègre en tant que représentant à qualité MGEN le Conseil d'administration de l'APAJH en juillet 1999.

Un premier combat mené pour l'APAJH, celui du droit aux vacances et aux loisirs pour tous

« Lors de ce mandat de représentation de la MGEN au Conseil d'administration de l'APAJH, je me souviens du partenariat intelligent entre ces deux entités. J'avais dans mes responsabilités, celles des séjours adaptés. C'est sous mon mandat que nous avons œuvré pour la fermeture des centres de vacances sous la seule responsabilité de la MGEN, et pour bâtir un partenariat avec l'APAJH afin de développer des séjours conjoints, avec l'APAJH gestionnaire de ceux-ci. »

Par ailleurs très impliqué dans les commissions et Conseils de vie sociale d'un certain nombre d'établissements gérés par la Fédération APAJH, il a ainsi engagé son expérience militante auprès des professionnels mobilisés pour les personnes accompagnées.

Alors président, Fernand Tournan lui confie la responsabilité d'un dossier sur l'avancée en âge des personnes en situation de handicap, avec un rapport d'étape lors du Congrès de La Rochelle en 2007. « Ce texte sera finalisé lors

et de professionnels : pour rassembler, il faut faire travailler ensemble. Les associations entre elles, notamment au sein des conseils de région, les collaborateurs des associations et ceux de la Fédération, les directions des associations et celles de la Fédération, par ailleurs réorganisée au service des associations fédérées. C'est également pour cela que je tiens à me déplacer à la rencontre des personnes accompagnées, des familles, des militants bénévoles et des professionnels sur l'ensemble des territoires. »



Le groupe Happy Hands (Sessad de Cergy, APAJH du Val d'Oise) sur la scène des Trophées APAJH 2019.

de mon premier Congrès en tant que président, en 2009 à La Cité des Sciences de Paris » se remémore Jean-Louis Garcia.

Une présidence articulée autour de trois enjeux communs : le rassemblement, le rayonnement de l'APAJH et les ambitions

Rassembler

« L'APAJH est une Fédération d'associations qui se sont réunies autour de valeurs, d'ambition et de confiance entre les militants. C'est notre force, tout comme notre singularité d'être un mouvement de militants bénévoles

Le rayonnement de l'APAJH dans son environnement

« Nous sommes légitimes, et nous pouvons être fiers de notre mouvement qui s'investit, se mobilise, et sait aller vers les interlocuteurs pour porter nos revendications. Pour toujours être acteur dans notre domaine, il fallait développer nos relations avec les pouvoirs publics, à tous les échelons, et les médias. Personnellement, je retiens par exemple la première invitation de l'APAJH à assister aux Jeux Paralympiques, ceux de Londres en 2012. Mais également, les Trophées APAJH. Après leur création, il s'agissait de les maintenir, les dévelop-



Jean-Louis Garcia aux côtés d'une personne accompagnée par l'APAJH et d'Alex Goude, animateur des Trophées APAJH en 2013

per et nous sommes allés au-delà de cet objectif, en transformant cette cérémonie déjà pionnière dans le monde du handicap, en un grand moment pour tout notre mouvement également en faisant participer des artistes APAJH depuis 2010. Qu'ils viennent de nos associations ou de nos établissements gérés nationalement, depuis 10 cérémonies, les groupes APAJH montent sur scène aux côtés des autres artistes ! »

L'innovation

« Dès sa création l'APAJH a été innovatrice, c'est dans notre ADN de défricher, remettre en question, chercher, se positionner dans des lieux ou des sujets où nous ne sommes pas attendus. En tant que président, il fallait encourager la poursuite de cette dynamique. N'avoir aucun sujet tabou, oser aborder par exemple la vie affective, intime et sexuelle des personnes en situation de handicap et tout ce qui y est lié : le désir d'enfant, l'accès à un suivi médical, ou tout simplement comment vivre en couple dans un foyer ? C'est pour cela aussi que nous avons voté à l'unanimité en 2016 le texte « Dix engagements pour accompagner autrement les parcours de vie et offrir une réponse pour tous » qui nous engage auprès des personnes que nous accompagnons. Et qu'aujourd'hui, nous sommes pionniers dans certains dispositifs, dans notre organisation en plateforme, ou encore en accompagnant des détenus en situation de handicap mental ou psychique » ■

Les Formations de Militants



Les militants sont les acteurs essentiels dans l'émergence et la défense de combats ou de revendications avec comme objectif l'évolution de la société. Dès son élection en tant que président de la Fédération APAJH, Jean-Louis Garcia a souligné l'enjeu de fournir aux militants les connaissances et les outils nécessaires dans ce rôle : « Il y a un sujet sur lequel il faut que nous travaillons tout de suite, immédiatement, c'est la formation des militants. Quand nous regardons, sans concession, ce que nous sommes capables nous, bureau, conseil d'administration, les copains sur le terrain dans les associations départementales, à porter, à défendre devant des dossiers extrêmement difficiles face à une législation qui bouge en permanence, comment peut-on être capable de faire le lien entre le pragmatisme et les valeurs. Ces dossiers à porter en lien avec nos valeurs, cela ne s'invente pas dans un coin tout seul, il y a des façons de travailler et donc nous allons réfléchir et vous faire des propositions de plans de formations ; l'exemple

venant d'en haut, nous allons commencer avec le conseil d'administration. Il faut que d'ici le mois de juin nous soyons rentrés dans des modules de formation que l'on choisira de façon à être plus pertinents et à ce que les autorités de contrôle, de financement aient face à elles des militants formés et compétents » (11/12/2008).

Depuis, les Formations de militants s'organisent chaque année, sous formes de cycles. Elles rassemblent plusieurs associations, et des membres du Bureau national pour provoquer la rencontre, faciliter l'échange et faire naître la réflexion collective sur des enjeux communs.



Né en 1949, Jean-Louis Garcia, fils de républicain espagnol, débute sa carrière en tant qu'instituteur spécialisé auprès d'adolescents

présentant des troubles du comportement et de la conduite, ou un handicap mental. Il devient militant de l'APAJH dans l'Hérault dès 1976, puis entre au conseil d'administration de l'APAJH en tant que représentant de la MGEN, en 1999. En 2007, il prend la responsabilité de vice-président en charge de la vie sociale à la Fédération APAJH.

Il est délégué national à l'action sociale à la MGEN lorsqu'il est élu président de la Fédération APAJH le 11 décembre 2008.



Leçon de lecture à l'Institut Binet-Simon à Paris en 1965

Des grands combats de l'APAJH vus par ses présidents | Le premier combat : l'École

En 1962, un groupe d'institutrices et d'instituteurs engagés font naître un grand espoir d'intégration sociale chez les jeunes et leur famille avec comme objectif de mettre le handicap au cœur de la société tout entière. L'APAJH naît de cette utopie et mène ses premières actions dans le domaine de l'École.

Le 9 février 1962, des enseignants créent l'AAPAH, Association d'Aide et de Placement pour les Adolescents Handicapés, qui deviendra APAJH quelques années plus tard. A l'origine de cette naissance : Lucie Nouet, institutrice de classe de perfectionnement, également secrétaire de la commission de l'enfance inadaptée du Syndicat national des instituteurs (SNI), et Robert Seguy, membre du bureau du SNI. Tous deux sont engagés et profondément attachés à une conception républicaine de l'École gratuite, laïque et obligatoire.

Ils réagissent ainsi à la carence de l'Éducation nationale concernant l'accueil des jeunes en situation de handicap.

« Une place pour chaque adolescent et chaque adolescent dans la place qui lui convient »

Dans les années 60, la tendance est au placement, aux classes spécialisées, de perfectionnement, à la mise sous silence et dans l'ombre des personnes en situation de handicap. Les centres de rééducation s'installent dans des locaux situés loin des agglomérations et des lieux de

vie. Un phénomène de marginalisation se crée. Les personnes en situation de handicap, qualifiées d'inadaptées, sont placées à part, à côté.

A l'époque, Lucie Nouet et Robert Seguy débudent un combat qui a quelque chose de révolutionnaire : à une époque où la

politique consiste à considérer les personnes en situation de handicap comme une catégorie distincte de citoyens, ils se battent déjà pour leur assurer des conditions d'existence au plus proche de la vie dite ordinaire, dans tous les domaines de la vie. ■



LUCIE NOUET, militante avant-gardiste, a co-créé l'APAJH en 1962



Très vite s'est imposée à nous la nécessité d'élargir nos perspectives, de ne pas nous préoccuper seulement du placement mais de la vie de ces adolescents dans la globalité

Lucie Nouet





ROBERT SEGUY, président fondateur de l'APAJH de 1962 à 1968



EDMOND BREUILLARD, militant syndical, associatif, politique et mutualiste, vice-président de la MGEN

Président de l'APAJH de 1968 à 1975, Edmond Breuillard n'a eu de cesse de lui donner une dimension nationale, en s'efforçant de faire créer un comité dans chaque département. Sa vie témoigne de la richesse de ses engagements tant au niveau syndical et associatif que politique, comme au sein de la Résistance.

« En situation de handicap ou pas, nous sommes tous citoyens, égaux en droits et en devoirs »

Ecole et Handicap, hier et aujourd'hui |

De grandes avancées depuis la naissance de l'APAJH...

En 1963, la loi élargit l'obligation scolaire aux « enfants infirmes », et crée le Certificat d'aptitude à l'éducation des enfants et des adolescents déficients ou inadaptés (CAEI). Des structures spécialisées pour accueillir des enfants en situation de handicap se développent mais toujours à part de l'école ordinaire.

Les militants APAJH se mobilisent pour la concertation qui mène à la loi du 30 juin 1975 en faveur des personnes handicapées. Elle marque un tournant, avec une première expression par le législateur d'une ambition d'intégration. Simone Veil, alors ministre de la Santé exprime: « *La notion de handicap doit rester, si l'on veut précisément éviter des exclusions dans l'avenir, très évolutive et s'adapter aux situations qui pourront se présenter ultérieurement* ».

En 1989, la loi d'orientation sur l'éducation institutionnalise le concept d'intégration avec l'obligation de scolarisation des enfants « présentant une déficience ».

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances réaffirme et élargit celle de 1975. Implicitement, ce texte montre une évolution de la notion d'intégration vers une volonté d'inclusion.

... mais un combat pour l'école inclusive qui reste entier

En 2018, l'APAJH menait un grand sondage avec l'Institut Harris Interactive intitulé « Scolarisation et Handicap ».

77% des parents estiment que les élèves en situation de handicap sont aujourd'hui mieux accueillis dans la classe qu'il y a 10 ans.

Pourtant, les élèves en situation de handicap sont encore trop mal intégrés dans les classes selon les parents :

- **53%** considèrent qu'ils sont **mal intégrés en maternelle**
- **65%** considèrent qu'ils sont **mal intégrés à l'école élémentaire**
- **76%** considèrent qu'ils sont **mal intégrés au collège**

À la rentrée 2018, **408 000 enfants ou adolescents en situation de handicap sont scolarisés** ; 83% d'entre eux le sont en milieu ordinaire et les 17% restants dans les établissements hospitaliers ou médico-sociaux *.

* Source : Ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse





François Mitterrand visite un institut médico-éducatif pour les 20 ans de l'APAJH en 1982, à Argenteuil dans le Val d'Oise.

Des grands combats de l'APAJH vus par ses présidents |

L'APAJH, aiguillon des politiques pour la construction d'une société inclusive

Depuis la création de l'APAJH en 1962, ses militants ont cherché à discuter et partager leurs réflexions avec les politiques pour faire naître des lois pour l'intégration puis l'inclusion des personnes en situation de handicap.

Dans les années 70, la pression politique exercée par l'APAJH s'intensifie. Des délégations APAJH sont reçues dans les Ministères, des travaux de grande ampleur réalisés. L'APAJH participe à des campagnes, comme par exemple celle pour l'emploi des personnes en situation de handicap et pour l'accessibilité aux postes de travail.

Elle se rapproche de chambres de commerce, de commissions spéciales, ou encore du Conservatoire national des Arts et Métiers. L'association fait preuve d'ouverture et s'engage dans des logiques partenariales nouvelles. Elle développe encore ses relations avec ses alliés historiques, comme le monde syndical ou mutualiste, et fait front commun, sur certains sujets, avec des organisations nouvelles comme la Fondation de France. Par ailleurs, elle se rapproche de ses partenaires historiques issus du monde de la scolarisation pour mobiliser l'Education nationale à l'occasion de la quinzaine de l'Ecole publique, en avril 1973. Son objectif à l'époque : créer des classes intégrées.

Au-delà de ce travail de réseau, l'APAJH développe un sens de l'action d'influence aiguisé, multipliant des rendez-vous politiques et médiatiques pour faire passer ses propositions.

L'école, le combat continue

En 1981, l'APAJH élargit son action à tous les âges de la vie. Elle n'en oublie pas pour autant son combat d'origine et joue son rôle de militant dans le cadre de la publication des circulaires de janvier 1982 et de janvier 1983 sur l'intégration scolaire. Ces dernières visent à « favoriser l'insertion sociale de l'enfant handicapé en le plaçant le plus tôt possible dans un milieu ordinaire où il puisse développer sa personnalité et faire accepter sa différence ».



Congrès de l'APAJH à Rouen (1985)



Réunion du bureau avec Henri Lafay à l'ancien siège de l'APAJH, rue du Chemin Vert à Paris (1986)



Vacances à la montagne (1984)

▶ **La création des SESSAD, un combat porté par l'APAJH et son président Henri Lafay**

La Loi du 11 juillet 1975 sur l'enseignement, dite «Loi Haby», envisageait déjà que «des spécialistes extérieurs à l'école» puissent réaliser des interventions en milieu scolaire. Ce sont les prémices des Services d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD). Si ces services existaient déjà dans la pratique, il a fallu attendre le décret modifiant les Annexes XXIV (décret n° 89-798 du 27 octobre 1989) et ses circulaires d'application pour qu'ils reçoivent un véritable statut juridique.

Henri Lafay déclarait dans une interview pour le journal *Plain-pied* de l'automne 1995 : « J'accorde une grande importance à la modification des annexes XXIV [...] La notion de service [...] c'est la notion de spécialistes qui se déplacent pour aller où vivent normalement les enfants, des adolescents et adultes handicapés, c'est-à-dire le plus possible avec les autres ».

Auteur d'un rapport sur l'intégration scolaire publié en 1985, Henri Lafay

ajoutait « Dans la mesure où l'APAJH est portée par une philosophie de l'intégration, j'établis un certain lien de cause à effet entre le développement de l'APAJH et la progression des problématiques intégratives ».

La Loi de 2005, un combat ancien pour l'APAJH

L'action prépondérante de l'APAJH dans l'émergence de la Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, remonte à une volonté ancienne de refondre la loi de 1975.

Si cette dernière constituait à l'époque une avancée politique et sociétale majeure, elle restait insuffisante comme l'expliquait alors Henri Lafay : « La loi de 1975 est la première loi qui, dès son article premier, énonce les principes d'intégration, d'autonomie et du maintien dans un cadre de travail ordinaire et de vie. Néanmoins, elle souffre d'une lacune fondamentale : la non-prise en compte de l'environnement dans la définition du handicap. Pour l'APAJH, ne pas reconnaître clairement que celui-ci est bien le produit de l'interaction entre les difficul-

tés fonctionnelles de la personne, d'une part, et les obstacles environnementaux (architecturaux, sociaux et culturels) d'autre part, c'est s'interdire d'aller au bout d'une grande ambition : supprimer ou réduire véritablement les situations de handicap vécues par une grande partie des citoyens français ».

Dès son Assemblée générale de 2000, l'APAJH demande à ce que la loi de 1975 évolue. Elle fonde un collectif d'associations issues principalement du champ de l'Éducation. Afin de réfléchir à des propositions, il se prononce notamment pour la création d'un droit à compensation résultant d'une évaluation individualisée de la personne prenant en compte son environnement et ses projets de vie, et pour le respect de l'obligation de l'inscription de l'enfant dans l'école de son quartier. Le Collectif milite également pour une redynamisation de la politique de l'emploi pour les personnes en situation de handicap, ainsi que pour des règles d'accessibilité du cadre bâti et des transports. ■



Nous pouvons être fiers à l'APAJH d'avoir contribué à la rupture avec une problématique éducative de systématique mise à part, pour le passage à une politique plus intégrative, prudente mais résolue.



Henri Lafay



La personne handicapée se sent marginalisée et exclue, et se sent dans l'obligation de lutter pour faire valoir ses droits, ce qui est tout de même un comble. La place de la personne handicapée dans la cité relève avant tout d'un problème politique, ni en termes d'obligation, ni en termes d'assistance, mais en termes de solidarité nationale, c'est-à-dire de droit.

Serge Lefebvre Vice-président de la Fédération APAJH lors d'une audition à l'Assemblée nationale dans le cadre du projet de refonte de la Loi de 1975.





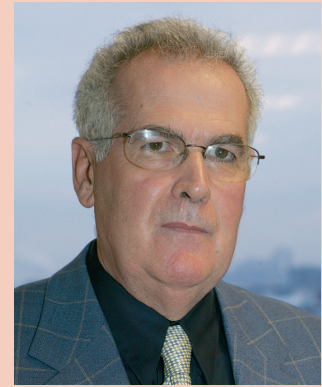
JAMES MARANGÉ
3ème Président de l'APAJH
de 1975 à 1979

James Marangé est l'homme qui a posé la pierre fondatrice de la Fédération APAJH, l'APAJH étant devenue une Fédération suite à un Congrès extraordinaire en 1976 à Guéret. Lorsqu'il devient président de l'APAJH, il arrive fort de plusieurs années d'expérience à la tête de la complexe et imposante Fédération de l'Éducation nationale, où il a montré ses qualités d'organisateur et de chef de file et manifesté toute sa ténacité dans la conduite des projets éducatifs. Ainsi, il a notamment réussi à imposer sa présence à la table des négociations en 1968 et a pris sa part dans les « Accords de Grenelle ». L'accès des personnes en situation de handicap à toutes les composantes de la société et l'émergence d'un élan citoyen pour le handicap font partie de ses convictions intimes. Dès son élection à la présidence, il entend offrir à l'APAJH une perspective de développement d'envergure ouverte par la loi du 30 juin 1975 d'orientation en faveur des handicapés.



HENRI LAFAY
4ème Président de l'APAJH
de 1979 à 1999

Né dans une famille de cultivateurs du beaujolais, Henri Lafay suit de brillantes études (École normale supérieure, agrégation de lettres, doctorat ès lettres sur la poésie du XVIIe siècle), puis enseigne à Nantes au lycée Clemenceau et à l'Université. Dès son engagement au sein de l'APAJH, il défend avec force ses valeurs, au premier rang desquelles la citoyenneté des personnes en situation de handicap, qui ne peut selon lui être effective que si elle se traduit au quotidien. Selon Henri Lafay, le handicap est en effet « affaire de tout homme, affaire de toute cité ». En 1985, il remet un rapport sur l'intégration scolaire des enfants et adolescents en situation de handicap au ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, au ministre de l'Éducation nationale et au secrétaire d'État chargé de la santé. Il devient Président d'honneur de l'APAJH en 1999.



FERNAND TOURNAN
5ème Président de l'APAJH
de 1999 à 2008

Son parcours de militant a débuté en tant qu'instituteur en milieu montagnard, puis s'est poursuivi dans le secteur syndical en Haute-Garonne. En 1991, Fernand Tournan devient Président du Comité départemental APAJH de Haute-Garonne jusqu'à 1999 lorsqu'il prend la suite d'Henri Lafay à la tête de la Fédération APAJH. Il a également créé la cérémonie des Trophées APAJH, une remise de prix nationale destinée à récompenser des initiatives d'origine publique ou privée facilitant l'accès et la participation à la vie sociale, culturelle et professionnelle des personnes en situation de handicap. Fernand Tournan a démontré tout au long de son mandat sa capacité personnelle à lier les principes fondamentaux de l'APAJH aux réalités du terrain.



De l'intégration à l'inclusion des personnes en situation de handicap

Lorsque l'on parle d'intégration des personnes en situation de handicap, cela implique que c'est à la personne de s'adapter pour accéder à une appartenance pleine et entière à la société. Au contraire, le concept d'inclusion signifie que c'est à la société de s'adapter et à l'État de se mobiliser. Avec l'inclusion, la prise en compte du handicap doit se réaliser dans tous les aspects de la cité. Dans la même logique, l'APAJH parle de personne en situation de handicap car cela revient à dire que si des mesures étaient prises pour garantir un véritable accès à la culture, à l'école, à l'emploi, aux soins, etc... le handicap ne serait plus un motif d'exclusion.



En 2013 et en 2018 l'APAJH a participé à la campagne «Ecole inclusive» pour sensibiliser les élèves de France à l'accès à l'école pour tous.

APAJH de Moselle |

Des militants-bénévoles sur les bancs de l'école pour former et informer sur le handicap

Depuis bientôt 10 ans, l'APAJH de Moselle mène des actions de formation sur le handicap auprès d'auxiliaires de vie scolaire (AVS) et d'accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH). En plus de cette mission, les militants-bénévoles participent également à des journées d'informations auprès d'associations, de parents d'élèves et d'enseignants.

Tout a commencé en juin 2012 avec la signature d'une convention entre l'APAJH, l'Education nationale et le Ministère de la Santé. Jean-Louis Ardner, président de l'APAJH de Moselle, explique : « Dans le cadre de ce partenariat, une équipe de militants de l'APAJH

de Moselle s'est investie dans la participation à la formation d'environ 1 000 AVS puis AESH à raison, chaque année, de 3h par groupe de 30 à 40 stagiaires, dans les 15 circonscriptions de Moselle ».

Pour mener ces formations, l'APAJH de Moselle s'appuie sur un support pédagogique et sur des jeux pour « tester » de manière ludique, les connaissances des participants sur le handicap.

Un rôle d'information et de médiation auprès des enseignants et des parents d'élèves

L'équipe de militants participe également chaque année à un temps d'information des parents d'élèves et des associations de l'école publique.

« Grâce aux bonnes relations que nous pouvons avoir avec le Directeur académique des services de l'Éducation nationale (DASEN) et les inspecteurs, toujours dans le cadre de la Convention déclinée avec le Recteur puis le DASEN, nous pouvons remplir toute l'année un rôle d'information, de médiation et d'aide aux personnels enseignants et évidemment aux élèves et à leurs parents », conclut Jean-Louis Ardner. ■

Dans l'Hérault, l'APAJH poursuit ses actions dans les écoles

Dans la Revue APAJH de septembre 2020, l'action des militants bénévoles de l'APAJH Hérault dans des écoles du département était mise en lumière. Depuis 2015, des bénévoles de l'association se déplacent dans les écoles élémentaires pour sensibiliser les élèves au handicap. De manière ludique et pédagogique, Michèle et Francis Nouvel, accompagnés par d'autres bénévoles de l'association ou de la MGEN¹, sillonnent ainsi les écoles du département.

1. La MGEN, Mutuelle générale de l'Éducation nationale, soutient le projet mené par l'APAJH Hérault depuis ses débuts.



Michèle, Francis et Lionel interviennent dans les écoles pour parler aux élèves du handicap de manière ludique et pédagogique.

www.ecole-inclusive.org | Un site ressource pour une école inclusive

POUR UNE ÉCOLE INCLUSIVE

Une école pour tous, une vraie place pour chacun

Aller à l'école, recevoir un enseignement et partager des moments péri et extrascolaires, est un droit et une chance pour tous les enfants. Aujourd'hui, l'école ne s'adapte pas encore suffisamment aux besoins particuliers des élèves, notamment lorsqu'ils sont en situation de handicap. Parce que chacun peut contribuer à ce que l'école devienne plus inclusive, en parler en classe est important.

À travers ce site, vous pouvez télécharger des **outils pédagogiques** gratuits et entrer en contact avec des **bénévoles volontaires** de l'Apajh, de l'APF et de l'Unapei, principales associations représentatives des personnes handicapées et de leurs familles en France, pour mettre en place des séances de sensibilisation en classe.



RESSOURCES PÉDAGOGIQUES



OUTILS DE SENSIBILISATION



AGIR ENSEMBLE

L'ensemble des outils qui vous sont proposés sur ce site ont été réalisés ou sélectionnés par l'Apajh, l'APF, l'Unapei et le Comité National Coordination Action Handicap (CCAH) avec le soutien du Groupe de protection sociale AG2R LA MONDIALE.

Aller à l'école, recevoir un enseignement et partager des moments péri et extrascolaires, est un droit et une chance pour tous les enfants. Aujourd'hui, l'école ne s'adapte pas encore suffisamment aux besoins particuliers des élèves, notamment lorsqu'ils sont en situation de handicap. Parce que chacun peut contribuer à ce que l'école devienne plus inclusive, en parler en classe est important.

À travers le site ecole-inclusive.org, les bénévoles et enseignants qui souhaitent mettre en place des séances de sensibilisation dans les écoles peuvent télécharger des outils pédagogiques gratuits et entrer en contact avec des bénévoles volontaires de l'APAJH et d'autres associations du secteur du handicap.

Henri Lafay | Interview réalisée en 2002 pour le 40ème anniversaire de la Fédération APAJH

« Le temps passe vite car j'ai le sentiment qu'il n'y pas si longtemps que l'APAJH est en marche. j'ai eu le sentiment d'être porté par un mouvement qui était une filiation à partir des syndicats d'instituteurs de Paris, Robert Seguy, poursuivi par une filiation mutualiste, la MGEN, essentiellement Edmond Breuillard, puis, quand j'ai été élu président, la manifestation des forces représentées par les familles. Les enseignants, les mutualistes, les familles, il y a trois enracinements de l'APAJH.

Je crois qu'il ne faut plus raisonner en termes d'intégration, mais en termes de non exclusion, c'est à dire considérer que l'enfant handicapé, la personne qui devient handicapée, est incluse dans la société de tous et le problème ce n'est pas de l'exclure du fait de son handicap. Autrement dit, il faut que l'obligation scolaire soit conçue comme elle a été conçue au début comme une obligation pour les collectivités publiques d'assurer la scolarisation, c'est au pouvoir public que revient la

satisfaction de cette obligation. L'école doit être obligée, normalement tenue, d'accueillir aussi l'enfant si handicapé soit-il ; à elle de s'adapter ».

Retrouvez tous les numéros de la Revue APAJH sur le site internet de la Fédération www.apajh.org



Le texte politique « Habiter... Chez moi, c'est mon choix ! » ainsi que toutes les résolutions présentées ont été adoptées à l'unanimité



Les 14, 15 et 16 octobre, plus de 400 personnes étaient réunies au Palais des Congrès d'Arcachon (Gironde) pour le 44e congrès national de la Fédération APAJH. Trois jours d'intense réflexion collective, de partage d'expériences autour du thème « Habiter... Chez moi, c'est mon choix ! » et l'unanimité autour des textes soumis au vote du Congrès.

Arcachon | Une vie associative nourrie par les militants

Unanimité et engagement au 44e Congrès fédéral

Plus de 400 personnes, trois jours et l'unanimité affichée du mouvement APAJH : c'est ce qu'il ressort de ce 44e congrès national de la Fédération APAJH à Arcachon.

La parole forte des personnes en situation de handicap

Au cœur de ces journées de réflexion collective, les personnes accompagnées par le réseau APAJH ont particulièrement porté leurs voix, leurs expériences et leurs revendications autour du thème central « Habiter... Chez moi, c'est mon choix ! ». Tout d'abord lors de la table ronde orga-

nisée le 14 octobre, qui était retransmise en direct au grand public via un Facebook Live, où selon la volonté de l'APAJH, 4 personnes en situation de handicap étaient parmi les 7 intervenants.

Durant près de 4 heures, Julie Alezan, Béatrice Perrin, Valentin Piron et Sébastien Sol ont exposé leur vision de l'accès au logement et de tous les enjeux qui y sont associés : vivre en collectivité, ou non, comment construire un projet d'habitat, la question de la transition et du droit au retour dans un établissement, mais aussi celle des revenus.

Ainsi, le sujet d'actualité de la déconjugalisation de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) a été abordé à travers la situation ubuesque vécue par un couple qui ne peut se déclarer en tant que tel auprès des instances sous peine de priver de revenus la titulaire de l'AAH. A leurs côtés, Loïc Andrien, enseignant chercheur, Denis Piveteau, conseiller d'Etat, et Magali Vallet, conseillère en politique sociale à l'union sociale de l'habitat, ont apporté leur expertise et répondu eux aussi aux nombreuses interpellations du public. Animée par David Prochasson, journaliste spécialisé dans l'actualité sociale, la table ronde avait été introduite par Jean-Louis Garcia, président de l'APAJH, et Marie-Anne Montchamp, présidente de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA).

La confiance renouvelée et l'unité du mouvement autour d'un texte fondateur

Cette table ronde s'inscrivait pleinement dans le thème central de ce 44e Congrès de l'APAJH : « Habiter... Chez moi, c'est mon choix ! ». Depuis janvier 2019, les militants bénévoles, les professionnels et les personnes accompagnées bâtissent conjointement un texte fondateur soumis au vote des congressistes le samedi 16 octobre, qui l'ont adopté à l'unanimité.

C'est la même unanimité qui s'est exprimée lors de l'élection du président de la Fédération APAJH : Jean-Louis Garcia a été réélu pour un nouveau mandat de deux ans.

Engagé et engageant, particulièrement ambitieux, ce 44e Congrès a été rendu possible par la mobilisation de l'APAJH de Gironde (33) qui accueillait les congressistes cette année.

« La Fédération APAJH préfère la génération spontanée de projets, et je pense que c'est dans cette genèse de solutions, loin de la norme administrative, que s'écrit la protection sociale de demain.

Parce que la politique du handicap s'est construite ainsi. Vous avez parlé de la loi du 11 février 2005 et de la contribution que j'avais pu y avoir, mais si les associations n'avaient pas été là pour tenir la main du gouvernement, [...] jamais nous n'aurions osé mettre le terme « projet de vie » dans la loi ».

Marie-Anne Montchamp, grand témoin de la table-ronde, est revenue sur le rôle de l'APAJH depuis 60 ans pour faire avancer les droits des personnes en situation de handicap. ■



Le 14 octobre, la table-ronde sur le thème « Habiter... Chez moi, c'est mon choix » a permis de donner la parole à des personnes accompagnées par l'APAJH



Jean-Louis Garcia et l'ensemble du Conseil d'administration remercient Noël Baekelandt pour son engagement sans faille.



Merci à Noël Baekelandt pour son engagement sans faille à l'APAJH

Le Congrès d'Arcachon a aussi été le dernier en tant qu'adjoint au Secrétaire général pour un grand militant et un grand humaniste de l'APAJH, Noël Baekelandt. Suite à son rapport moral et d'orientation, Jean-Louis Garcia lui a rendu hommage en compagnie de tout le Conseil d'administration.



Marie-Anne Montchamp était présente au 44^e Congrès APAJH, à Arcachon en octobre 2021, en qualité de Grand Témoin.

Quand le président Jean-Louis Garcia m'a demandé d'apporter ma contribution à ce numéro de la revue de la Fédération APAJH consacré au militantisme, j'ai accepté avec conviction.

Livrer au lecteur ma vision du rôle de l'APAJH dans la conquête du droit et de l'égalité citoyenne par et pour les personnes en situation de handicap, est l'occasion pour moi d'exprimer en clair ce qui fonde cette solide alliance des associations représentatives pour la protection sociale, par l'illustration déterminante que nous donne l'APAJH.



Fernand Tournan

En 2004, j'ai rencontré le président honoraire Fernand Tournan. Je venais de me mettre à la tâche au gouvernement répondant à la commande passée par Jacques Chirac de mener à bien l'un de ses trois chantiers présidentiels, pour l'égalité des droits, des chances, la participation et la citoyenneté des personnes vivant avec un handicap.

Les mots de Marie-Anne Montchamp | Présidente du conseil de la Caisse nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA)

Association, fédération, mouvement : militer !

Fernand Tournan n'était pas de ces interlocuteurs complaisants, soucieux de se ménager les bonnes grâces des membres d'un gouvernement... Pas facile ! mais solide et déterminé à faire de la loi en préparation une avancée sociale réelle, tangible et ambitieuse pour la reconnaissance de la pleine citoyenneté de nos concitoyens en situation de handicap. Un objectif qui doit être poursuivi sans relâche.

Ce pragmatisme et cette ambition sont indispensables à un dialogue social en vérité. Je les retrouve aujourd'hui au cœur de l'action militante de la Fédération, dans le contexte spécifique de notre pays, face aux crises qu'il doit affronter.

Ce qui me frappe tout particulièrement, c'est que par-delà les différences, celles liées aux histoires, trajectoires et aux convictions personnelles des hommes et des femmes, un dépassement est possible pour fonder cette « utopie atteignable » chère à l'APAJH et à son président Jean-Louis Garcia. Ainsi depuis l'impulsion fondatrice des deux pionniers que furent Lucie Nouet et Robert Seguy, instituteurs visionnaires, par la fédération des organisations associatives qui constituent l'APAJH, naît un mouvement, une force qui dessine notre protection sociale pour demain et consolide le pacte républicain avec les « trois valeurs piliers : laïcité, citoyenneté et solidarité pour permettre une réelle place dans la cité des personnes en situation de handicap »

Quand Jean-Louis Garcia prend la parole, je retrouve ce dépassement, ce réalisme et cette ambition farouche de progrès, au nom de ceux qui sont si peu entendus et dont on comprend souvent si mal les aspirations et les attentes.

C'est ainsi que lors du congrès d'Arcachon, l'APAJH a continué de faire mouvement : la parole des personnes y a trouvé la juste place de l'expertise. Cela doit nous pousser à reconsidérer les conflits stériles qui conduisent à faire s'affronter les corps intermédiaires et les citoyens.

Mouvement pour l'égalité des chances dans les outre-mer, dans le respect des choix, des préférences et de l'histoire,



Jean-Louis Garcia

mouvement pour apporter à toutes les formes d'exclusion et de relégation des voies inédites jusqu'en milieu carcéral, mouvement pour que l'école de la République soit aux côtés des enfants à besoins spécifiques, dans l'école ordinaire comme en établissement, mouvement pour habiter, un marqueur de dignité et de citoyenneté « Chez moi, c'est mon choix », mouvement pour l'autonomie par la part active et vigilante que l'APAJH prend à la création de la 5^eme branche Autonomie !

La politique du handicap dans notre pays s'est construite à partir des initiatives d'hommes et de femmes militants qui ont fait le choix de l'action et de l'initiative pour répondre à des situations complexes, dont ils étaient les témoins et les acteurs. Ils ont su convaincre l'État, la puissance publique, de les suivre dans cette voie et de consacrer par la loi, par la réglementation, les pistes qu'ils avaient défrichées, dans l'intérêt général. Cette dynamique ne saurait s'interrompre !

L'APAJH est l'un de ces pionniers, depuis l'école de la République où trouvent naissance ses valeurs et son engagement. Le militantisme républicain est une droiture, une force de transformation, un espoir pour chacun d'entre nous, tel qu'il est, tel qu'il vit.

Cela mérite d'être mesuré et médité à l'heure de grandes hésitations collectives sur notre destin commun. ■

Marie-Anne Montchamp
28 janvier 2022

1962-2022, l'APAJH fête ses 60 ans

2022, une année pour fêter 60 ans d'existence de l'APAJH !

L'année 2022 sera celle des 60 ans de l'APAJH. De nombreux événements sont prévus tout au long de l'année pour marquer le coup et valoriser les 60 ans d'engagement de l'APAJH pour faire avancer les droits des personnes en situation de handicap.

Plusieurs temps forts pour saluer les militants APAJH qui depuis 1962 creusent le sillon des pionniers Lucie Nouet et Robert Seguy.



A découvrir dès le 9 février

Des pastilles sur les réseaux sociaux de la Fédération APAJH pour mettre en avant les spécificités des militants bénévoles de notre mouvement citoyen.

« Être militant APAJH, c'est quoi ? » voilà une des questions qui a été posée aux participants du congrès APAJH d'octobre dernier à Arcachon.

Les premières pastilles seront diffusées le jour de l'anniversaire, le 9 février ! A partager et à « liker » sans modération sur Twitter, Facebook et LinkedIn.



Exposition inédite accompagnée d'un ouvrage de portraits et témoignages

En juin 2022, lors du congrès de la Fédération APAJH à Paris, sera dévoilée une exposition réalisée grâce au concours des associations APAJH, des personnes que l'APAJH accompagne et des professionnels des structures.



Le studio 104 de la Maison de la radio accueille l'APAJH le 13 septembre !

Une émission de radio filmée et diffusée en direct pour permettre au plus grand nombre d'écouter et de participer à 2h d'échanges, de reportages et de débats sur l'utopie que les militants portent pour les décennies à venir.

Plusieurs surprises sont attendues pour souhaiter un bel anniversaire à l'association tout handicap, tout âge de la vie qu'est l'APAJH. Ne manquez rien en suivant l'actualité de l'association. ■

Un colloque sur l'École en octobre

Un colloque sur l'école inclusive organisé à Paris avec pour titre « Inclure et scolariser - Vers des parcours de scolarisation pleinement inclusifs ».

Au programme : une conférence introductive sur l'état des lieux et les problématiques actuelles suivie par deux tables rondes avec pour fil rouge « Faire institution autrement ».



Un logo spécial 60 ans aux couleurs du logo APAJH qui réaffirme la particularité d'être un mouvement citoyen avant tout.

Le hashtag **#Handicap** vient ponctuer ce logo anniversaire

INSOLITE ! Ce numéro de la Revue est à double-entrée, c'est-à-dire que vous pouvez la lire dans les deux sens. Retournez la Revue pour lire la suite et le dossier dédié à l'autodétermination !